

## Affaire P. Geneviev contre Conseil départemental de l'Essonne.

Magali ROCHEFORT <magalie.rochefort@avocat-conseil.fr>

Lun 19/06/2023 17:48

À :Pierre GENEVIER <geneviev\_p@hotmail.com>

Cher Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre mémoire qui ne modifie pas l'avis que j'ai déjà émis sur votre dossier par mon courrier du 12 avril dernier et auquel je vous renvoie en reprenant ici l'essentiel :

- Ma mission confiée par le Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Versailles est d'intervenir dans le cadre de la procédure 2206825-2, contre le département 91 à la suite de sa décision implicite de reconstituer votre carrière, devant a juridiction administrative et je n'irai pas au-delà n'étant pas compétente au pénal, ni volontaire au titre de l'aide juridictionnel.

- votre procédure me parait toujours créditée de très peu de chance de succès: le jugement 9800204-6 du 8 octobre 1998 du tribunal administratif de Versailles, a été annulé par la cour administrative d'appel de Paris, confirmé par le conseil d'Etat, **de manière définitive** ; en conséquence, vous ne pourriez pas prétendre à une reconstitution de carrière pour les périodes postérieures au 1<sup>er</sup> avril 1993 et par le département 91, et en exécution du jugement du 8 octobre 1988 qui a été annulé de manière définitive, et qui est donc réputé ne pas exister. La décision de licenciement est réputée n'avoir jamais été annulée et le département est réputé n'avoir jamais été condamné, il n'y a pas de responsabilité et pas de lien de causalité à ce titre.

- En plus d'être irrecevable pour forclusion et tardiveté au regard du délai raisonnable, votre demande de reconstitution de carrière me parait se heurter à l'autorité de la chose jugée.

- Votre mémoire ne me parait pas respectueux de l'institution judiciaire et de ses acteurs: on peut ne pas être d'accord sur un problème sans traiter le travail du juge de malhonnête ou de fraudeur, ce qui risque de se retourner contre vous

- Il est contre productif de citer mon avis sur votre dossier dans mon mémoire, puisque je vous y avertis de ce qui ne vas pas dans votre dossier : le mettre dans votre mémoire ne me parait pas très judicieux

En conclusion, je ne modifierai pas le projet de mémoire que je vous ai adressé et vous confirme que je ne l'adresserai pas à la juridiction sans instruction de votre part en ce sens.

Votre bien dévouée,

Magali ROCHEFORT

Docteur en Droit, Avocat à la Cour de Versailles

Certificat de spécialisation en Droit Public

[magalie.rochefort@avocat-conseil.fr](mailto:magalie.rochefort@avocat-conseil.fr)

<https://www.avocat-rochefort-versailles.fr>

**La rapidité actuelle des moyens de transmission électronique peut se révéler incompatible avec le recul et la réflexion qui s'imposent pour traiter les dossiers qui nous sont confiés. L'immédiateté d'une réponse peut donc n'être qu'exceptionnelle et dans votre intérêt exclusif.**

**Pour faciliter le traitement de votre dossier, veuillez à nous faire parvenir vos pièces par courrier postal et non par courrier électronique.**

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cette page.  
CONFIDENTIALITE

Ce courrier électronique couvre un échange entre avocats ou entre un avocat et un ou plusieurs de ses clients. Il est à ce titre couvert par la confidentialité et le secret professionnel. Toute violation de cette confidentialité et de ce secret est sanctionnée pénalement. Vous êtes invité, si vous prenez connaissance de ce message sans en être le destinataire, à en avertir l'émetteur et à n'en conserver aucune copie, sous quelque forme que ce soit, ni à en révéler à aucune personne le contenu.

Le 14/06/2023 13:19, Pierre GENEVIER <genevier\_p@hotmail.com> a écrit :

Chère Madame Rochefort,

Suite (a) à mon dernier courriel du 1-5-23, vous envoyant le mémoire présentant des observations sur le mémoire en défense du CG91 et sur certaines de vos remarques, et (b) à la lettre du 16-4-23 envoyée au TA de Versailles dans laquelle je parle du possible conflit d'intérêt lié à mes accusations de crime contre l'humanité de persécution lié à l'AJ, je me permets de vous écrire ce bref courriel (1) pour savoir si je peux vous être utile dans votre travail ou vous apporter des précisions sur les documents ou les arguments que je vous ai présentés, (2) pour informer des démarches que j'ai faites depuis mon dernier courriel, et (3) pour savoir si vous avez entrepris des démarches auprès de votre bâtonnier et si oui, s'il vous a recontacté, et si vous avez pu étudier le mémoire que je vous ai envoyé.

Après vous avoir envoyé les observations sur le mémoire en défense du CG91, j'ai écrit à M. Durovray (au CG91) pour leur transmettre mes observations et leur proposer de prendre en compte les nouveaux éléments que j'apportais dans le mémoire pour résoudre à l'amiable cette affaire, mais à ce jour, ils n'ont pas encore répondu à mon courriel. J'ai aussi écrit au bâtonnier de Poitiers à qui j'avais déjà écrit pour obtenir la désignation d'un avocat dans mon affaire contre l'Assurance retraite, et je lui ai parlé de mes accusations de crime contre l'humanité et du fait que je pensais que les avocats commettaient le recel de ce crime chaque fois qu'ils défendaient un client dans une procédure pour laquelle il a une obligation du ministère d'avocat ; et je lui ai aussi expliqué (1) que je vous avais parlé de ce problème et que je vous avais demandé de contacter votre bâtonnier sur ce sujet, et (2) que ce serait peut-être utile s'il contactait aussi votre bâtonnier à Versailles pour coordonner une possible demande faite au CNB et peut-être aussi pour obtenir une réponse plus rapide sur ce sujet. Il est donc possible qu'il l'ait fait et que vous ayez été informée de sa démarche par votre bâtonnier.

A ce jour, je n'ai pas eu de réponse du bâtonnier à Poitiers non-plus, donc ce serait bien, - et je vous serais reconnaissant -, si vous pouviez me dire si vous avez entrepris des démarches auprès

de votre bâtonnier pour parler des problèmes que peuvent éventuellement causer mes accusations ce crime contre l'humanité, et si vous avez ou attendez une réponse de sa part.

Et bien sûr aussi, si vous avez eu un peu temps pour lire le mémoire que je vous ai envoyé, j'aimerais aussi savoir environ quand vous prévoyez de finir votre analyse.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Bien cordialement,

Pierre Genevier